

Recherches sociographiques



L'étude de la culture : la linguistique

Gilles-R. Lefebvre

Volume 3, Number 1-2, 1962

Situation de la recherche sur le Canada français

Article abstract

Commentaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055131ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055131ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lefebvre, G.-R. (1962). L'étude de la culture : la linguistique. *Recherches sociographiques*, 3(1-2), 233–249. <https://doi.org/10.7202/055131ar>

L'ÉTUDE DE LA CULTURE : LA LINGUISTIQUE

Notre étude se propose de démontrer la possibilité d'une description objective de la langue française canadienne en faisant appel au principe socio-culturel, c'est-à-dire en considérant la langue comme un des éléments les plus importants de la culture d'une collectivité en même temps qu'une institution sociale de nature privilégiée. Nous croyons, en d'autres mots, que la description de la langue d'une entité ethnique acquiert valeur de diagnostic de son statut socio-culturel, tandis que, à l'inverse, toute étude linguistique devra tenir compte des facteurs socio-culturels d'un groupe humain dont on se propose de décrire l'organe d'expression et de communication.

Afin d'atteindre notre but, nous avons divisé le présent travail en trois sections principales : la première section, traitant des aspects généraux et théoriques de notre sujet, à savoir : la détermination — au point de vue statique — de l'*objet* et des *tâches* de la linguistique en tant que science sociale d'observation. Toujours dans cette première section, nous distinguerons ensuite entre linguistique *interne* et linguistique *externe*, la linguistique interne se préoccupant d'études structurelles à divers niveaux et à un titre souvent théorique ; la linguistique externe décrivant les subdivisions et les faces diverses de l'organe linguistique selon la nature de l'association et des contacts entre sujets parlants : proximité, cohésion, influences. C'est un fait admis chez la plupart des linguistes qu'à chaque groupe social correspond un moyen propre d'expression-communication, et inversement. En rapport avec la linguistique externe, nous amorcerons une solution au problème de la caractérisation de notre parler, par l'introduction d'une notion objective de *dialecte* à laquelle se rattachera l'esquisse d'une *théorie des contacts socio-culturels* — par exemple, statut minoritaire, voisinage égalitaire, coexistence de plusieurs langues usuelles, rapports de dominant à dominé, etc. — applicable aux états linguistiques du Canada qu'on appelle français. Il s'agit moins de savoir si nous parlons un patois, un dialecte, une langue autonome mais bien un idiome « pluraliste » dont les différentes couches correspondraient à une structure sociale en grande partie modelée par des contacts culturels, économiques (et linguistiques, bien sûr) avec l'anglais.

La deuxième section de notre exposé, à la lumière des principes généraux déjà dégagés, présentera en place propre une définition socio-culturelle du parler canadien-français. C'est ainsi qu'on abordera le problème du « joual » à la fois comme mythe et comme symptôme de notre statut socio-culturel. Un bref rappel des origines situera le problème au point de vue diachronique.

La troisième section, enfin, montrera les efforts de description objective de notre langue déjà accomplis dans une perspective sociologique et ethnologique. En conclusion de cette dernière section, nous essaierons de montrer quelques-unes des tâches qui incombent au socio-linguiste dans le domaine de la description de l'idiome canadien-français. Le premier résultat à escompter d'une description socio-culturelle de notre organe de communication-expression serait de monter à l'assaut des préjugés traditionnels d'un subjectivisme béat consistant à confondre la langue avec l'idée qu'on se fait du peuple qui la parle ou, qui pis est, l'idée qu'on voudrait lui imposer de ce qu'il est ou devrait être. En somme, la linguistique sociologique, en « dépassionnant » le débat de la langue chez nous, et tout en l'éloignant des querelles grammaticales et puristes, nous semble détenir la clé de la solution au problème de ce que nous appellerons de façon provisoire « le parler canadien-français ». Les quelques considérations qui suivent poseront et délimiteront le problème qui nous préoccupe tous à des titres divers.

I

GÉNÉRALITÉS

Les *méthodes* et les *tâches* de la linguistique comme science sociale et science de l'homme peuvent revêtir deux aspects : l'un pratique, c'est-à-dire d'analyse et de description des organes de communication et d'expression des collectivités humaines. Le but et les démarches sont de nature d'abord pédagogique (par exemple, l'École de phonologie mécaniste des Nord-Américains). Il s'agit de la description systématique des signes externes sans rapport avec le contenu, le mouvement interne des mots. L'autre aspect est de nature spéculative, plutôt épistémologique, puisque son but est la connaissance d'une structure mentale humaine se manifestant de façon naturelle et spontanée à travers la *langue* et dans le *mot*, phénomènes psychologiques en même temps que techniques hautement spécialisées. La linguistique, qu'elle soit d'aspect pratique ou spéculatif, nous montre sous forme de doctrine le rôle social de la langue, son potentiel expressif, ses niveaux, ses concrétisations locales. C'est avant tout son caractère systématique qu'elle dégage de la recherche patiente et omniprésente (= *langage* ; *langue(s)* ; *parole* ; *style*) ; la langue ne devient un objet de science qu'au moment où elle se révèle comme phénomène social et socialisateur.

La linguistique nous rappelle qu'avant d'être de nature esthétique — ainsi que la critique littéraire ou les fanatiques du « bon » usage nous le laisseraient croire —, le *langage* (faculté) et la *langue* (concrétisation particulière du langage dans la société x) sont fonctionnels, c'est-à-dire correspondent à un besoin fondamental de *communication* entre les hommes organisés en société, à un impératif de survie mentale. C'est en même temps une forme de communication, un mode de saisie et de verbalisation du réel perçu à travers une culture. Plus exactement, c'est une synthèse de l'univers enfermée dans les structures de communication et d'expression d'une collectivité donnée. Même si, apparemment, la langue d'un groupe est la même que celle d'un autre groupe, la partie invisible, la somme des contenus de cette langue variera sous l'impulsion d'une culture différente. Nous pensons ici à nombre de mots français dont les acceptions et les nuances sont fortement différentes de celles qui ont cours en France. Une étude valable de la langue canadienne-française devra tenir compte, non seulement des mots de création morphologique uniquement canadienne, mais aussi des mots français dont les significations ne sont pas les mêmes au Canada qu'en France. Pour réussir une pareille entreprise, il faudrait enquêter sur l'ensemble du vocabulaire français dans son application au Canada. On sait déjà que les institutions n'étant pas les mêmes dans beaucoup de domaines de la vie collective — politique, économique, culturel, etc. —, les mêmes mots ne pourront pas être affectés aux mêmes usages dans deux sociétés différentes. Pour avoir la même langue qu'en France, nous devrions saisir l'univers de la même façon, avoir les mêmes expériences politiques, les mêmes structures économiques, le même sol, etc.

Au point de vue *interne*, la linguistique nous enseigne que la faculté de langage se concrétise en de nombreuses langues qui résolvent de façon originale le problème de la communication et de l'expression dans des grammaires particulières. Mais elles ont toutes ceci de commun qu'elles sont structurées en *niveaux* qui régissent le matériel phonétique et grammatical que les sociétés de sujets ont hérité de leurs ancêtres. Sans le langage et les divers états de langue, il serait bien difficile de concevoir comment une société humaine parviendrait à exister et à fonctionner normalement, car, sans *communication organisée*, il lui serait impossible d'intégrer ses membres. Au contraire de la grammaire traditionnelle, laquelle n'est souvent qu'un reflet des préjugés philosophiques ou logicistes d'une société qui tend à se perpétuer spirituellement et à glorifier ses ancêtres spirituels, la linguistique ne procède pas de la lettre et du texte littéraire, de nature essentiellement artificielle et sélective. Elle observe les manifestations de la *langue parlée* actuelle d'abord, comme étant révélatrices des mécanismes spontanés de communication et d'expression du groupe. La langue naturelle n'est pas un agrégat de phénomènes anarchiques, mais une hiérarchie d'éléments très structurés et intégrés (phonétique, phonologie, morpho-syntaxe), une

« hiérarchie de systèmes », comme l'écrit André Martinet dans ses *Éléments de linguistique générale*.¹

Méthodologiquement parlant, le linguiste s'abstient de considérer que telle ou telle forme de langue est « bonne » (=correcte) ou « mauvaise » (=incorrecte). Un fait de langue, un organe linguistique, une locution ne sont ni « bons » ni « mauvais » ; ils sont ou ils ne sont pas. Ils servent adéquatement ou pas à la communication et à l'expression d'un groupe social. La linguistique enregistre tout ce qu'elle observe et entend, et sa tâche est d'être fidèle à *tous les usages* et non de flatter l'élite et les prétentions de cette dernière à faire croire que son dialecte est meilleur en soi parce qu'il est obligatoire pour les gueux de s'en servir afin de survivre socialement. Tout au plus pouvons-nous considérer à part le langage de l'« élite » comme marginal au même titre que l'argot des voleurs. Notons en passant que la notion de « qualité » dans la langue est arbitraire et relève d'un critère étranger à la structure, se rattachant plutôt au code de politesse dans les coutumes. Il s'agit du « bon » ou du « mauvais » usage, de l'imposition ou du rejet temporaires de telle ou telle forme de la langue commune, et souvent parce que les sujets parlants parviennent au prestige ou sont des ratés sociaux. C'est le travail d'une certaine classe de grammairiens de nous apprendre que « moué » est une forme « vicieuse », tandis que « moua » est seul acceptable. Dans le domaine de la politesse socio-verbale, ils ont entièrement raison, mais c'est quand ils essaient de trouver une base absolue et une valeur intrinsèque à leurs préceptes, qu'ils ont tort. À les entendre statuer doctoralement sur telle ou telle « tournure » ou forme de langage, on a l'impression nette qu'ils ignorent que la forme « moua » fut autrefois condamnée et rejetée comme barbare et que ses usagers étaient méprisés. Je ne parle pas des critères moraux que certains voudraient accoler à la notion de « mauvais langage ». De toutes façons, l'évolution d'une langue nous enseigne brutalement que, si nous voulons nous en tenir à l'absolu, beaucoup de formes actuelles sont des grossièretés de l'âge classique et pré-classique. Un petit exemple : notre noble mot de « tête », en français, est le descendant d'un terme de latin parlé qui signifiait argotiquement « citron, cafetière, bouille, fraise, etc. », et qui, pour des raisons structurales, internes, a remplacé le terme neutre et général de *caput*. Inutile d'ajouter que l'interprétation qualitative n'est pas susceptible de nous éclairer sur le fonctionnement intime des éléments de la langue. On pourrait dire, de façon paradoxale peut-être, qu'une liste de formes soi-disant incorrectes est le seul vestige d'objectivité chez les grammairiens traditionnels. Elles nous apprendraient énormément de choses sur l'état naturel et spontané, sur les conditions *réelles* d'une langue arbitrairement châtrée (nécessairement peut-être ?), mais injustement étouffée par l'aca-

¹ André MARTINET, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Colin, 1960.

démisme et l'usage officiel, lesquels sont inévitablement partiels et partiaux et privent une couche considérable des sujets parlants (« le bas peuple ») de son organe naturel et propre de communication et d'expression. Ceux qui, aujourd'hui, parlent des « patois » et des « dialectes » ont souvent donné — du moins leurs ancêtres — le meilleur de leur substance verbale au fond commun de la langue. Mais un ensemble de règles dirigées par une idéologie aristocratique les ont arrêtés à un certain niveau de transmission. C'est bien une classe dominante qui a opéré le choix des termes ou formes grammaticales d'origine « provinciale » qui sont passés à la langue. Le reste du matériel linguistique provincial a été, non seulement rejeté, mais on l'a écrasé de mépris ; il s'est réfugié dans les ténèbres extérieures : voilà pourquoi on a maintenant des « patois », des « dialectes », et autres expressions et concepts de discrédit linguistique.

Il est intéressant de suggérer l'hypothèse de leur existence chez les peuples à différences sociales très marquées et qui présentent une hypertrophie de la conscience aristocratique. On sait pertinemment que les couches populaires, forcément moins perméables à l'influence académique et puriste, recèlent des indices éloquents des tendances structurales de la langue commune. En conséquence, quand on étudie la *langue*, phénomène social, on doit le faire dans toutes ses manifestations, si on désire obtenir des résultats complets et concluants. Sur le caractère social de la langue, on a vu des témoignages venus de secteurs idéologiques apparemment étrangers à la science. Par exemple, Joseph Staline, se sentant soudain engagé dans la grande querelle de la linguistique soviétique, a violemment pris parti pour le caractère social de la langue et a souligné l'importance d'une « saine » conception de la langue dans le corps de doctrine marxiste (stalinienne) :

« *Question* : Quelles sont les caractéristiques de la langue ? — *Réponse* : La langue est un phénomène social qui fonctionne grâce à l'existence de la société. Elle naît et se développe avec la naissance et le développement de la société. La langue meurt avec la société. Pas de société pas de langue. En conséquence, la langue et les lois de son développement ne peuvent être comprises qu'en stricte relation avec l'histoire de la société, l'histoire de la collectivité dont on décrit la langue, et qui en est le créateur et le dépositaire. »¹

L'École marxiste aussi bien que l'École bourgeoise reconnaissent que « la langue est une technique, un instrument à l'aide duquel les membres d'une société communiquent les uns avec les autres, échangent des pensées et se comprennent ». En rapport étroit avec la pensée, la langue représente matériellement et fixe de manière symbolique en 1° *phonèmes* : unités sonores, dénuées de signification propre mais servant à distinguer les « mots » les uns des autres ; 2° *mots* : unités plus ou moins longues et arbitraires (rien, en soi, ne prédispose les sons du mot « chaise » à signifier le meuble en question) ; 3° dans des mots combinés en *phrases* les mouvements de

¹ *Marxism and Problems of Linguistics*, Moscou, 1954, 29-30.

l'esprit qui perçoit le réel et les réactions de l'individu qui verbalise son expérience. Ajoutons ici quelques considérations d'ordre dynamique concernant l'influence du facteur socio-culturel sur l'évolution d'une langue. Disons plutôt quelques réserves. Selon Marcel Cohen, reprenant une remarque de André-G. Haudricourt et Georges Granai,¹

« Le langage est intérieur à la société. Inclus dans la société évoluant, il évolue non certes de manière indépendante, puisqu'il appartient à cette société, mais en raison des conditions propres de la « chose » qu'il est . . . Autant il est désirable d'examiner comment tous les faits concernant les langages s'encadrent dans les histoires des faits sociaux, ceci en visant à constituer un riche répertoire à allure de petite encyclopédie, autant il serait illégitime dans l'état présent des études linguistiques, psychologiques et sociologiques, de prétendre à donner un manuel de sociologie linguistique. »²

Les comparaisons entre structures linguistiques (caractéristiques internes : phonologie, morpho-syntaxe, constitution des mots) et structures sociales (répartitions de groupes : familles, clans, tribus ; systèmes de préséance et de commandement, etc.) ne peuvent, à l'heure actuelle, livrer de conclusions d'un parallélisme étroit du type rêvé par Wilhelm Schmidt lequel reliait la construction grammaticale — *nom déterminant* (=complément) précédant le *nom déterminé* (quelqu'un—maison) — à une société de type archaïque, c'est-à-dire dénuée d'agriculture et de gouvernement déterminé. Une autre théorie, celle de Marr postulant les « types de langues stadiaux » reliés à des types archaïques de sociétés — et dont nos langues garderaient des vestiges —, est tombée victime de la grande querelle linguistique soviétique, où Staline et à sa suite les linguistes de l'U.R.S.S. ont mis un point final à une doctrine qui, apparemment, contredisait les dogmes sociologiques de la pensée soviétique.³

En conclusion, c'est surtout dans le domaine du vocabulaire, de l'emprunt de termes étrangers tout aussi bien que dans les changements internes des mots et les divers stades de bilinguisme (mixture) — et non en morpho-syntaxe d'abord — que se manifeste une relation entre faits sociaux — spécialement de contact — et des modifications de structure linguistique.

La distinction entre linguistique *interne* et linguistique *externe* a pour avantage de détacher les phénomènes proprement grammaticaux et structuraux caractérisant les langues vis-à-vis des types « sociaux » de langues ou subdivisions linguistiques résultant d'une action socio-culturelle. Quant aux phénomènes *internes*, ils sont essentiellement des phénomènes de structure. Nous définirons brièvement la structure comme « l'ensemble des signes externes et des mouvements de l'esprit qui leur correspondent, les

¹ Voir : A.-G. HAUDRICOURT et G. GRANAI, « Linguistique et sociologie », *Cahiers internationaux de sociologie*, juillet-décembre 1955.

² Marcel COHEN, « Structure sociale et structure linguistique », *Diogenes*, 15, juillet 1956, 47-48.

³ *The Soviet Linguistic Controversy*, New-York, Columbia University (Department of Slavic Languages), 1951.

dirigent dans leurs fonctions et leur évolution ». Marcel Cohen la définit comme

« un agencement de certains systèmes compris dans le total... Exemple de solidarité entre le système phonémique de la langue et le système grammatical : si l'évolution phonétique est telle que les finales des mots sont affaiblies jusqu'à confusion ou disparition de certaines voyelles et consonnes, les distinctions morphologiques [grammaticales] ne peuvent pas se faire au moyen de finales différentes. [Ce qui peut provoquer un chambardement général tel qu'on l'a vu à partir du latin classique vers le français moderne : passage de la structure synthétique avec syntaxe libre à la structure analytique-isolante dont la syntaxe est obligatoire et omniprésente]. Le vocabulaire lui-même n'est pas amorphe ; on doit parler de systèmes lexicaux, sujet encore mal étudié ; ainsi beaucoup de langues n'admettent que des mots d'une longueur strictement limitée, ce qui ressortit en partie de la phonétique ; en conséquence, des mots d'emprunt trop longs ne peuvent être acceptés qu'avec abrégement. »¹

La structure d'une langue évolue, dans son ensemble, beaucoup plus lentement que la collectivité qui l'utilise. Encore selon Staline,² la langue, en tant qu'ensemble global de phénomènes structuraux, survit à la lutte des classes ainsi qu'à la liquidation de la base. Le système grammatical, il est vrai, ne porte que très peu de marques apparentes d'un bouleversement social. Au contraire de la thèse marxiste, qui ne semble pas suffisamment reconnaître l'influence de la révolution sur le niveau lexical, nous croyons que le bouleversement peut être considérable au niveau sémantique, c'est-à-dire celui du contenu des mots. Le fait que les enveloppes phonétiques changent très peu dans une génération ne doit pas faire oublier les transformations internes — celles de signification — qui sont souvent radicales. Comparons, à titre d'échantillon, les deux contenus sémantiques totalement différents — à éclairage idéologique divergent — de la même enveloppe « démocratie » en France et en U.R.S.S. Personne n'osera soutenir que résonances du même mot « démocratie », au Canada et en France, sont les mêmes...

La linguistique *externe* identifie, les uns par rapport aux autres, des phénomènes tels que dialecte, patois, parler ; langue mixte, créole, jargon, argot. Les trois premières étiquettes ne relèvent pas essentiellement d'un fait de contact, tandis que le reste ressortit à un problème de contact entre deux groupes ou deux classes sociales, entraînant des types de langues ou parlars plus ou moins homogènes, intégrés, ou mixtes. Les contacts peuvent avoir lieu entre deux ou plusieurs communautés étrangères au point de vue linguistique ; mais une même collectivité, par exemple, peut utiliser — selon la nature et le volume des contacts subis par ses diverses couches — plusieurs types de langues, sans compter les divers argots techniques ou populaires.

¹ Marcel COHEN, *op. cit.*, 47.

² Voir note I, p. 237.

Par rapport à la langue, réalité générale de nature essentiellement structurale, la réalité *dialecte* fait d'abord appel à la notion externe de subdivision linguistique. Au contraire de l'anglais usuel *dialect*, ce terme ne possède pas en linguistique la moindre connotation péjorative. Le dialecte représente un stade de fragmentation, dans les axes diachronique (historique) ou synchronique, d'une langue commune. Nous pouvons reconstituer comme suit, à partir de l'indo-européen (environ 3,000 ans avant J.-C.), une fragmentation linguistique diachronique jusqu'au français du Canada.

TYPOLOGIE	EXEMPLES	DATES APPROXIMATIVES
grande famille ou <i>stock</i> (cf. Sapir)	= indo-européen	—3000
famille	= italo-celtique	—1200 ?
sous-famille	= italique	— 900 ?
grand groupe	= latin	— 300
groupe	= roman	+ 300
sous-groupe	= gallo-roman	+ 600
langue	= français	+ 900
dialecte	= français du Nord (standard)	+1500
sous-dialecte ou parler régional	= français du Canada	
idiolectes ou parlers locaux/individuels	= québécois, montréalais, etc.	

Le processus de dialectisation est spontané, inévitable et nécessaire, car, si deux individus ne possèdent jamais les mêmes habitudes phonétiques ou linguistiques, à plus forte raison une langue tendra à posséder autant de dialectes ou de sous-dialectes qu'elle servira à des groupes socio-culturels différents et occupera des régions distinctes. La recherche des dialectes et de leurs caractéristiques différentielles relève de la linguistique descriptive externe. Nous pouvons donc maintenant tenter une définition objective du dialecte. Il s'agit d'une entité linguistique se rattachant synchroniquement et spatialement à un groupe plus ou moins grand d'autres entités linguistiques représentant diachroniquement (sur l'axe temporel) une fragmentation plus ou moins diversifiée d'une (grande) famille linguistique, et partageant toutes une homogénéité structurale aux niveaux phonétique, phonologique, morpho-syntaxique et, dans une certaine mesure, lexicologique. Les dialectes sont nettement « apparentés » les uns aux autres et ne se distinguent mutuellement que par des divergences mineures à certains niveaux de structure. L'intelligibilité mutuelle n'est empêchée, à des degrés divers, que par les divergences mineures de structure. Considérés sous cet angle, il est bien évident que *l'acadien* et le *franco-canadien* (surtout du Québec), même s'ils ne se comprennent pas toujours, se reconnaissent comme des « parents ». Ils sont tous deux des dialectes d'une même langue, le français du Nord-Ouest — synchroniquement — ou, au point de vue diachronique, des sous-dialectes du français standard. De même, le célèbre et encombrant *Parisian French*, en tant qu'idiome populaire ou général du bassin parisien,

n'est qu'un sous-dialecte du français universel, au même titre que le français du Canada et ses subdivisions franco-canadienne et acadienne. Ce qui tend réellement à s'imposer comme français international n'est pas le parisien caractéristique, mais bien une moyenne supra-dialectale à dominance dialecte du Nord-Ouest de la France (où Paris se trouve compris). D'autre part, le vrai « parisien » n'est souvent qu'un parler populaire mêlé d'argot ou d'éléments parasitaires. En terminant, il faut dire à la décharge des dialectes que ces derniers tendent à disparaître, nivelés par le rouleau compresseur des communications rapides et faciles favorisant une langue commune par tout le territoire national. Une littérature dialectale, d'autre part, paraît de plus en plus vouée au sort d'une curiosité archéologique, objet d'étude et occupation des seuls érudits ou lettrés de cabinet. Le sort le plus heureux qui puisse échoir à un dialecte est de devenir une « langue » en accédant au statut d'organe d'expression et de communication de quelque nouveau groupe socio-politique. Peut-être verrons-nous, dans la prochaine décade, quelques idiomes africains acquérir le rang de langue nationale. On verra alors se renouveler le phénomène historique d'un dialecte qui « réussit », c'est-à-dire devenant une langue.

Selon Dauzat, un patois est le produit socialement et littéralement « déchu » d'un dialecte autrefois prépondérant dans une collectivité, mais actuellement abandonné par l'élite dirigeante de cette même collectivité au profit d'une grande langue commune de civilisation et majoritaire, ordinairement le dialecte d'une capitale et de sa périphérie. Au contraire de la notion de dialecte, celle de patois est subjectivement entachée d'une forte connotation péjorative en même temps qu'elle revêt une grande valeur affective chez les usagers et les lettrés qui l'étudient. En fait, c'est un dialecte organiquement semblable aux autres, mais sociologiquement inférieur parce qu'il sert ordinairement une collectivité rurale et se manifeste le plus souvent au niveau purement oral. Presque tous les grands dialectes sont devenus des « patois » au profit d'un seul dialecte-frère — celui de la région politiquement victorieuse — devenu langue commune.

Un parler peut être défini comme un organisme linguistique fortement régional reproduisant la langue commune mais avec un accent marqué résultant d'un substrat dialectal estompé affleurant surtout au niveau de la phonétique et du vocabulaire. En France, l'exemple typique d'un parler régional est l'idiome marseillais, qui n'est pas le patois marseillais (aujourd'hui disparu), mais du français puissamment marqué par une prononciation, un rythme et un vocabulaire d'origine méridionale. C'est une espèce de langue mixte (voir ce terme plus bas) rappelant son équivalent nord-américain, le montréalais, où l'élément substratique allogène est l'anglais au lieu de la langue d'oc. On peut affirmer que dans les deux cas (marseillais-montréalais) nous avons affaire à du français commun (standard) fortement régionalisé ou même patoisant, mais tout de même du français.

Étudions maintenant, successivement, chacun des organismes linguistiques résultant d'un phénomène de contact. D'abord, une *langue mixte*. C'est une langue qui a absorbé plus qu'il n'en fallait d'éléments de vocabulaires étrangers. En effet, plus de 60% quelquefois de son lexique est d'origine allogène. Le cas de l'anglais est typique d'une langue mixte, mais c'est encore une langue germanique, car les autres niveaux de la structure sont clairement identifiés comme germaniques. La morphologie et la syntaxe demeurent indigènes. Pour cela, l'anglais n'est donc pas une langue romane. Nous attirons l'attention sur un certain type de canadien-français, soit du prolétariat montréalais ou nord-ontarien, langue mixte provenant d'un contact intime et continu avec des éléments anglo-saxons. C'est aussi le résultat d'un « bilinguisme » fatal où l'illettré finit par s'assimiler totalement à la langue seconde, faute de posséder suffisamment la langue première. En conclusion, on peut dire (1) que le vocabulaire seul ne suffit pas à caractériser une langue ni n'en constitue l'essentiel ; (2) dans la langue mixte, les deux sources composantes apparaissent, mais les origines demeurent.

Quant à une langue *créolisée*, c'est un idiome passablement homogène résultant du contact souvent indirect et osmotique de deux collectivités très hétérogènes, comme, par exemple, les maîtres franco-normands de Haïti et les esclaves importés d'Afrique occidentale. L'une des deux sources linguistiques est disparue. Comme il y a eu impossibilité, pour le maître ou l'indigène, d'apprendre la langue opposée, la langue du maître — au niveau du vocabulaire — s'est infiltrée dans une structure grammaticale africaine qui l'a lentement et harmonieusement assimilée, digérée, au point d'en faire une langue nouvelle dont les éléments sont indissolublement intégrés les uns aux autres. Ce phénomène nous rappelle un certain type de langue populaire — le « joul » — extrêmement homogène où l'on ne pourrait pas enlever les éléments d'origine anglaise sans détruire l'idiome. Il nous semble que le véritable « joul » — véritable créole — sévit en tant qu'organe d'un prolétariat urbain ayant eu, au niveau de l'industrie, des contacts de type inférieurs-supérieurs avec l'Anglo-Saxon. C'est probablement aussi l'organe de nombreux Franco-Américains ayant appris l'anglais par osmose et formant la plus grande partie des émigrants illettrés ayant trouvé à s'employer dans les *factories* de coton de la Nouvelle-Angleterre. Comme on ne pouvait pas apprendre de façon régulière la langue des maîtres, on s'est formé, pour communiquer avec eux, une espèce de langue de type enfantin, et souvent la langue du foyer a fini par se teinter de cet idiome invertébré.

Le *pidgin* ou *sabir*, comme le créole, provient du contact entre langues et civilisations très hétérogènes ; mais, au contraire du créole, il est resté simplement une langue véhiculaire, un organe de communication, commercial ou culturel, qui n'a pas supplanté la langue maternelle des indi-

gènes. Au point de vue structural, c'est souvent une simplification par les indigènes d'une langue de civilisation, tant au niveau de la grammaire (morpho-syntaxe) qu'au niveau du vocabulaire. Le *pidgin* finit par former un idiome fortement original possédant une structure propre, comme par exemple le *pidgin* anglo-chinois. Il ne s'agit pas, comme l'argot ou le jargon, d'une langue secrète, parasitaire, résultant d'une défiguration systématique et prévisible d'une langue de civilisation ; l'argot et le jargon ont à peu de choses près la même grammaire que la langue de civilisation. Cette dernière prête souvent son vocabulaire auquel on ajoute ou retranche des syllabes, auquel on accole des suffixes particuliers. L'argot, le jargon ne sont pas des langues premières ou maternelles, mais peuvent être qualifiés d'idiomes spécialisés d'intercommunication entre les membres soit d'une société hétérogène ou secrète.

Pour résumer les principes de linguistique externe contextuelle, on pourrait énoncer l'hypothèse suivante : « À un faisceau de contacts socio-culturels déterminés correspond un éventail d'alternatives linguistiques de nature à la fois structurale et externe » (Rémy de Gourmont). De sorte que, si l'on connaît exactement les types de contacts socio-culturels subis à l'intérieur de la collectivité canadienne-française, on peut caractériser de manière satisfaisante les types et les « niveaux » de notre parler. C'est une façon objective d'échapper au monolithisme en matière de langue.

En conclusion de notre esquisse des phénomènes de contact, nous aimerions citer ici l'opinion d'un lettré qui s'est intéressé de façon étroite à la question de la langue :

« . . . ou bien, résignons-nous ; laissons faire et considérons les premiers mouvements d'une formation linguistique nouvelle. Un patois européen sera peut-être la conséquence inévitable d'un état d'esprit européen, et aucun idiome n'étant assez fort pour dominer, ayant absorbé tous les autres, un jargon international se façonnera, mélange obscur et rude de tous les vocabulaires, de toutes les prononciations, de toutes les syntaxes. Déjà, il n'est pas très rare de rencontrer une phrase qui se croit française et dont plus de la moitié des mots ne sont pas français. C'est peut-être un avant-goût de la langue de l'avenir . . . » (Rémy de GOURMONT).

II

ÉLÉMENTS D'UNE DÉFINITION DU PARLER CANADIEN-FRANÇAIS

Au recensement de 1951, la population française du Canada s'élevait à 4,318,217 âmes. Notons : population française, c'est-à-dire population de langue française, car on peut supposer encore plus nombreux les descendants des quelque 7,000 colons venus en grande majorité du nord-ouest de la France entre 1608 et 1700. Dès les débuts de la colonie, la coexistence de patois du Nord-Ouest et la nécessité de créer une langue commune à base de français central ont joué en faveur d'une homogénéité linguistique

plus grande qu'en France où les populations sont restées plus longtemps et plus fortement provincialisées qu'en Amérique. Dès cette époque reculée, les observateurs notent un *parler* français à teinte dialecte plutôt normanno-poitevine, et non un patois, chose impossible étant donné la multiplicité des substrats dialectaux et les nécessités impérieuses de la communication. Dès les débuts, cependant, nous nous organisons en collectivité fermée, acquérant des caractéristiques qui iront s'accroissant après 1700, une fois le flot de l'émigration française très ralenti. Nous avons développé des caractères institutionnels originaux, une mentalité très conservatrice et déjà une attitude de peuple soumis. Il est curieux de noter que, malgré le petit nombre d'Anglais établis dans la colonie vers 1792, une tendance nette vers l'anglicisation s'implantait chez nous. On note aussi que notre collectivité n'avait pas à cette époque son agressivité linguistique et son complexe national, tel qu'on le verra s'enfler dès 1830. Un fait demeure certain, c'est que le parler canadien se trouvait déjà fortement assis et caractérisé vers la fin du XVIII^e siècle (cf. le travail du Père Potier en 1743). Au point de vue phonologique : 1° on peut remarquer une articulation à traits flous, relâchés ; 2° l'« accent » semble résulter de la fusion parfaite de systèmes phonétiques provinciaux nombreux, mais à prédominance vaguement normande. Mais c'est quand même quelque chose de très différent du normand, c'est du canadien. En somme, l'homogénéité est un phénomène normal dans une collectivité linguistique où les membres, peu nombreux, sont soumis à des contacts intimes et fréquents. Selon Brunot, « deux ou plusieurs langues (ou patois) distinctes ont moins de force de résistance qu'une langue unique parlée par une population homogène. Aucun patois, ou forme patoise, déracinés, n'ont pu demeurer tels quels, à l'état pur ».¹ Dans le franco-canadien, le lexique recèle des formes patoises, mais la structure grammaticale (morpho-syntaxe) coïncide assez bien avec le français commun. Comparons cet état de langue avec l'acadien qui possède non seulement un vocabulaire différent, non seulement une prononciation fortement différente et dialectale, mais aussi une structure grammaticale particulière la rapprochant d'un certain type de normand.

Après cette incursion dans le domaine diachronique, nous allons maintenant tenter de délimiter les principales couches socio-culturelles du parler régional de type français du Nord-Ouest qu'est le canadien-français. À l'heure actuelle, nous reconnaissons au moins trois sous-dialectes canadiens-français dans l'est du Canada (surtout au Québec) :²

1. *Celui de l'élite professionnelle, artistique, instruite* : sauf dans le monde artistique et dans un secteur restreint des professions, où l'on tend fortement à se modeler sur un français international sans accent, l'accent est

¹ Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française*, Paris, Colin, t. 1, 25.

² Nous laissons de côté le cas spécial de l'acadien.

nettement marqué, la grammaire et le vocabulaire se rapprochent du français commun. On trouve cependant des anglicismes de métier sous forme de calques (traductions littérales de l'anglais). La langue littéraire est souvent artificielle.

2. *Celui de la population rurale* : la langue de la population rurale, très stable et légèrement archaïque, teinte tous les niveaux de la population canadienne-française. Cette population rurale, de plus en plus minoritaire, colore notre parler de façon indélébile. Elle n'est pas patoisante au sens européen du mot.

3. *Celui du prolétariat urbain* : surtout, ce prolétariat est instable, neuf, inquiet. Seulement, il faut distinguer par zones urbaines (Québec, Montréal) afin de caractériser son parler. Il se ressemble plus ou moins partout et les différences nous semblent plus de quantité que de nature. Montréal étant majoritaire, nous la choisirons comme base de comparaison, comme critère de description. C'est ici qu'on assiste à la formation d'un patois, si patois il y a, et non à la campagne. C'est ici que le contact avec l'anglais, subi à des titres divers et selon les types différents, donnera au moins deux types de parlers, tous teintés d'archaïsmes et de dialecte français. C'est au niveau populaire, dans les villes surtout, qu'on peut observer à loisir des phénomènes de dynamisme linguistique se résumant dans un processus de créolisation plus ou moins achevé.

Le premier type de parler, un français mixte, combine une structure française (morpho-syntaxique) quasi-intacte avec un vocabulaire en partie anglais, surtout en ce qui a trait aux termes usuels et aux termes de métier. Cependant, il semble possible de décanter l'anglais par rapport au français et les gens disent qu'ils parlent le français ou « canadien » (ce qui est ici la même chose). Ce type de langue appartient, semble-t-il, à une couche populaire mais socialement aisée ; en d'autres termes, c'est la langue de la classe moyenne et modérément instruite. Elle est assez influente. Son contact avec l'anglais est un contact au moins d'égal à égal, c'est la classe des épiciers et des fonctionnaires, qui jouissent d'une certaine autonomie technique et industrielle en face des anglophones. Ici, la créolisation semble arrêtée, mais on pressent des signes d'une évolution prochaine soit vers l'anglo-américain, soit vers le français plus conforme à la norme internationale. Il n'en est pas de même pour le deuxième type de parler populaire, celui du véritable prolétariat où le processus de créolisation est en pleine activité, où l'anglicisation linguistique et culturelle est à un stade avancé. On se rend bien compte qu'il s'agit d'une réalité linguistique bien différente du français, et qui n'a pas fini de nous réserver des surprises. On pourrait définir le phénomène de façon plus précise en disant qu'il s'agit ici de la symbiose de l'anglais avec un parler d'origine paysanne française multiple, lui-même en processus d'urbanisation ultra-rapide. Nous sommes sûrs de retrouver au bout de la métamorphose autre chose que du français, même

paysan : ce qu'on appelle quelquefois du « franglais » ; ce qui est bien un patois, puisque c'est un parler socialement inférieur. C'est le « joul », tel qu'on a coutume de le dénommer depuis la pittoresque intervention du Frère Un Tel.

Le « joul », qu'un esprit mythique voudrait voir partout comme le symbole de notre soi-disant « veulerie » linguistique, est un phénomène agaçant, certes, pour les puristes, mais c'est une « maladie » extrêmement intéressante dont les ramifications sont surtout sociologiques. Son existence est sûrement réelle, mais les dimensions mythiques qu'il a prises sont symptomatiques de notre métabolisme socio-culturel. Avant d'être une langue — car ses limites sont très floues — il risque d'être une maladie mentale se propageant à la manière d'une épidémie. Nous croyons que le grand battage de publicité malsaine et subjective — voir les articles dans les journaux — autour de ce phénomène risque d'implanter ce type de parler là où il n'existait pas. Il deviendra, à la façon d'un argot, une langue auxiliaire à nuance fortement sentimentale, et grâce à laquelle les Canadiens français pourront s'identifier. Si on ne le parle pas, on l'apprendra : nous pensons aux nouveaux dictionnaires de « joul » qui voient et qui verront le jour.

À notre avis, c'est mal poser le problème que de le limiter à un type extrême de langue, tandis que nos énergies précieuses devraient s'employer à enquêter sur les bases socio-culturelles de nos parlers, à entreprendre de façon méthodique l'enregistrement exhaustif de nos parlers régionaux qui s'en vont rejoindre les vieilles lunes. Ce qu'on peut dire du statut structural de notre langue populaire extrême, de nos parlers prolétariens, c'est qu'il se trouve en équilibre extrêmement instable, équilibre qui sera bientôt rompu soit en faveur de l'anglo-américain, soit en faveur du français international, directions qui seront dictées par les impératifs socio-économiques. Un groupe politique chauvin, accréditant le « joul » comme parler national distinctif, contribuerait à la longue à l'anglicisation totale d'un petit peuple qui ne voudrait sûrement pas garder un patois comme organe d'expression à la face du monde entier. Enfin, la polémique du « joul », n'ayant pas à sa disposition d'arguments linguistiques très forts, s'avère pourtant très révélatrice sur le terrain socio-culturel. Elle manifeste un malaise fondamental chez un groupe humain qui se cherche une identité propre, et qui tend à rejeter celle qu'on lui impose, selon lui. Elle est un signe certain de révolte et de réelle désaffection envers nos valeurs idéologiques. Au point de vue littéraire, les gens répugnent à écrire un français trop artificiel et trop éloigné de la langue parlée pour qu'on s'y sente à l'aise. Le décalage donne aussi mauvaise conscience ; la mauvaise conscience engendre l'agressivité, de là les polémiques masochistes, les vellétés sporadiques de suicide national chez certains évolués. Comme les composantes socio-culturelles de notre langue parlée sont trop éloignées de la langue idéale et patriotique qu'on

nous présente à l'école et qu'on « vénère » officiellement, le peuple, pour échapper au vertige du vide, se crée une langue mythique, une illusion linguistique, en un mot, une langue à lui. Mais on ne lui a pas appris qu'une langue, pour exprimer un peuple, n'a pas besoin d'être matériellement différente de celle du voisin. La réalité est sémantique, elle réside dans le sens des mots, dans leurs nuances et leurs emplois. À lire les articles sur le « joul » et notre parler en général, on a nettement l'impression d'avoir affaire à un peuple qui se hait lui-même et qui souffre. Le peuple souffre d'insécurité idéologique et d'ambivalence : d'abord, on nous a imbus de notre supériorité messianique, mais en Nord-Américains pratiques, nous nous rendons vite compte que la réalité économique et culturelle dément de pieux mensonges. Nous sommes censés détester l'Anglais, mais sa langue, sa mentalité, son prestige économique nous entrent dans la peau. On nous a dit qu'il fallait aimer nos origines catholiques et françaises, mais notre vieux complexe de coloniaux exploités nous saute à la figure ; de plus, on nous a dit que la France moderne est « laïque », c'est-à-dire athée. Il nous est possible de reconstituer, à l'aide de ces éléments de psychologie collective, le substrat mental collectif des Canadiens français : plus de France, pas d'Angleterre. Le Canada ? C'est pour nous une réalité menaçante et instable. Serons-nous enfin « Canadiens » tout court ? « Canadian » ? « Canayens » ? On ne sait pas encore, car ces étiquettes s'attachent à des concepts inachevés ou douteux. Alors, que nous reste-t-il ? — À nous régénérer. — Comment ? — En repartant à neuf sur la base du français moderne ou de l'anglo-américain. Dilemme linguistique et culturel que nous résoudrons bientôt par nos options définitives. En conclusion, notre langue, à quelque niveau que ce soit, porte les marques, les blessures de nos combats, de nos ambivalences, de notre instabilité, bref, de nos traumatismes. Voilà pourquoi il est passionnant d'étudier son visage entier, et en rapport avec notre odyssee culturelle et sociale. Linguistes aussi bien que sociologues trouveront un intérêt et un avantage indéniables à se consacrer à cette recherche ; elle leur livrera le vrai visage de ce groupe ethnique dont la première caractéristique est de s'opposer — pour un temps encore — à la vague socio-culturelle du continent nord-américain.

III

TRAVAIL ACCOMPLI ET TRAVAIL À FAIRE

Il convient de saluer ici les efforts et les résultats solides qui ont été enregistrés dans le domaine de la dialectologie tout d'abord. Nous connaissons les travaux d'Adjutor Rivard et de la Société du parler français, à Québec ; les acquisitions et les découvertes de l'École de Québec, sous

l'égide de Rivard, ont servi de base à une vaste compilation des parlers franco-canadiens, s'ajoutant à la série déjà impressionnante des glossaires des patois et parlers de la vieille France. L'École de Québec, par les recherches de Luc Lacourcière en folklore, a imprimé un progrès considérable à nos connaissances de linguistique régionale et sociologique, puisque la littérature orale, représentée par les traditions populaires, les vieux contes, les légendes, nous a fait entendre les parlers spontanés et naturels de régions et collectivités que leur humilité aurait fait sombrer dans l'oubli. À côté de la recherche folklorique, dont le but premier n'est pas la linguistique, nous voyons un gigantesque travail de linguistique géographique mis en chantier par M. Gaston Dulong et ses assistants, et qui continue la plus pure tradition des études françaises et romanes. Le résultat de cette recherche sera de nous révéler la physionomie réelle des sociétés canadiennes-françaises, en explorant un contenu culturel représenté par les expressions populaires, les métiers et leur terminologie, en décrivant leur mentalité profonde et les structures linguistiques qui la symbolisent. Quant au domaine de la phonétique, celui du système de prononciation, des travaux nous ont déjà appris, avec les études de Charbonneau (Montréal), Gendron (Québec), la relative homogénéité de notre provenance sociale ; la recherche nous donnera une plus juste répartition de cadres sociaux s'exprimant par des prononciations bien caractérisées. Enfin, nous aimerions mettre en relief deux écoles de pensée originales : d'abord, celle de linguistique structurale ou de psycho-mécanique du langage, laquelle, sous la direction de M. Roch Valin (Québec), pourra nous éclairer sur la genèse d'une mentalité socio-linguistique, sur les principes sous-jacents à l'édification d'un organe d'expression et de communication d'une collectivité culturelle. Ensuite, je m'en voudrais de passer sous silence la seconde école linguistique, celle de la stylistique comparée qui, sous l'impulsion de M. Jean-Paul Vinay (Montréal), a montré, d'une part, de façon non équivoque les rapports qui existent entre une mentalité linguistique et les procédés structuraux qu'elle utilise dans le domaine de l'expression ; d'autre part, la méthode de la stylistique comparée, rejoignant d'une certaine manière la pensée de Whorf et de Sapir, autorise l'espoir d'établir un jour une formule de rapports entre un groupe culturel et une grammaire expressive. Nous avons appris, à cette école, que le fait d'appartenir à une entité culturelle donnée impose aux associations, au choix et à la résonance des mots un cadre expressif, des lois stylistiques particulières. C'est ainsi qu'entre le français du Canada et le français européen il existe un écart et un faisceau de différences sémantico-affectives que les recherches de stylistique comparée sont éminemment aptes à montrer.

En conclusion, nous voyons une tâche urgente devant nous : celle d'élargir davantage le corpus de nos connaissances sur le français du Canada, en premier lieu par la détermination exacte de ses différents niveaux, ensuite

par l'intensification de la recherche, non seulement dans les domaines déjà mentionnés, mais aussi dans le vaste champ de la pédagogie et de l'application. La linguistique, qu'elle soit descriptive ou sociologique, devra descendre dans l'arène si elle désire enlever aux mains dangereusement inexpérimentées des amateurs le sort de notre langue. Les socio-linguistes, pour servir les masses populaires qui cherchent un appui et une direction — tout en échappant au purisme étroit et à la dictature des littéraires —, devront apprendre à les connaître dans toutes leurs manifestations linguistiques en relation avec une articulation sociologique. Il ne faut pas se leur-rer : c'est par le consensus populaire que tout « remède », toute mesure, tout précepte linguistiques prendront racine et agiront efficacement. Tout spécialiste de la langue chez nous, qu'il soit linguiste objectif ou grammairien normatif, devra se souvenir de la nécessité d'une connaissance la plus intégrale possible du milieu culturel et des parlars qu'il conditionne. Dans ce but, nous devons nous attaquer, par la méthode de l'enquête monographique et régionale, aux idiomes des couches urbaines, prolétariennes, et non seulement rurales ; nous devons recueillir les formes à la fois « correctes » et « incorrectes » de notre langue ; aucun dialecte, patois ou argot ne devra être négligé. Toute forme de langage, en relation avec un groupe ou des groupes sociaux donnés, devra être recueillie, classée, interprétée dans une synthèse qui reste encore à faire. Cette dernière s'amorcera une fois qu'on aura décidé de compléter nos connaissances sur nos parlars considérés dans une perspective sociologique, et non de façon purement grammaticale ou en référence avec le seul critère de la correction. De sorte que, au lieu d'opérer de manière négative une discrimination à propos de tel ou tel élément dialectal, « incorrect » ou soi-disant inutile, on oubliera de se voiler la face et on tiendra compte des différences de régions géographiques, de milieux culturels, d'influences et d'emprunts, de structures économiques, de types de contacts donnés. De cette manière, on approchera plus justement la réalité linguistique — la langue parlée et son miroir déformant, la langue écrite — que nous cherchons : l'état véritable de l'organe d'expression et de communication d'une collectivité d'origine provinciale française vivant, au milieu du xx^e siècle, en milieu socio-culturel et économique de marque anglo-américaine. Réciproquement, sociologues et ethnologues trouveront dans les descriptions linguistiques des jalons et des éléments de solution.

Gilles-R. LEFEBVRE

*Département de linguistique,
Université de Montréal.*